



Mémoire sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023 - 2028

Gouvernement du Québec

Déposé à la Commission des transports et de l'environnement
Le 31 janvier 2023



**FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS**
pour le développement durable

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
LE FONDS D’ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	2
Présentation du FAQDD.....	2
Mise en contexte.....	2
ANALYSE ET CONSTATS.....	4
ORIENTATION 1. Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte et responsable.....	4
ORIENTATION 2. Agir en faveur de la nature et pour la santé.....	7
ORIENTATION 3. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec.....	8
ORIENTATION 4. DÉVELOPPER LES COLLECTIVITÉS DURABLEMENT.....	9
ORIENTATION 5. Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l’innovation.....	10
RECOMMANDATIONS.....	11
CONCLUSIONS.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13

LE FONDS D'ACTION QUÉBÉCOIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSENTATION DU FAQDD

Le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) est un organisme à but non lucratif qui, depuis plus de 20 ans, initie, suscite et soutient financièrement des actions concrètes qui contribuent à accélérer l'adoption du développement durable au Québec. Il est reconnu comme le premier fonds dédié au développement durable au Québec.

Au cours des deux dernières décennies, il a développé une expertise dans la mise en application du développement durable, la gestion de programmes et la gestion du changement. Cette expertise, jumelée au vaste réseau d'influence établi à travers les années, a permis de réaliser près de 2 000 projets structurants qui ont su regrouper des acteurs de tous les secteurs de la société afin de faire avancer l'application des principes de développement durable. Ces projets, d'une ampleur de 114,5 M\$, ont généré un effet de levier financier de plus de 202 M\$.

Ce positionnement a permis au FAQDD de s'inscrire comme un partenaire historique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avec qui il a réalisé plusieurs mandats. L'expertise acquise lui a aussi permis de développer une multitude de nouveaux partenariats au cours des dernières années, notamment avec le ministère du Tourisme (MTO), la Caisse de dépôt et placement du Québec, RECYC-QUÉBEC, la Société des alcools du Québec (SAQ), la ville de Québec et Fondation pour des projets générateurs d'impacts en lien avec la consigne, le tourisme durable, l'intégration du développement durable dans les organisations et le déficit nature.

Plus récemment, le FAQDD s'est également fait connaître en tant que coordonnateur national du Fonds Écoleader, une initiative portée conjointement avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), Écotech Québec, le Centre québécois de développement durable et 18 partenaires régionaux qui se sont donné comme objectif d'amener 20 % des entreprises québécoises à contribuer à l'économie verte. Les projets soutenus par le Fonds Écoleader touchent des thématiques aussi larges que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la gestion des matières résiduelles, l'économie circulaire, les planifications stratégiques en développement durable, l'écoconception, le développement de stratégie d'approvisionnement responsable, etc.

MISE EN CONTEXTE

Le FAQDD a contribué activement au développement de l'expertise et à la sensibilisation en développement durable au Québec. Arrivé dans l'écosystème au début des années 2000, il a mis en place des axes de financement qui ont permis de soutenir plusieurs projets phares, lesquels ont eu un impact sur l'implantation des principes de développement durable au sein de la société québécoise, dont notamment :

- Création du Centre interuniversitaire de recherche en analyse de cycle de vie des produits (CIRAIG) qui, encore aujourd'hui, est reconnu comme une référence pour évaluer les meilleures alternatives en matière de développement durable en analysant une foule de variables et en vulgarisant cette information pour les décideurs;

- Création du programme et de la Chaire en Éco-Conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'un des premiers programmes multidisciplinaires en développement durable au Québec qui a contribué à la formation de plusieurs professionnels à travers les années, lesquels ont éventuellement intégré les entreprises et les gouvernements;
- Création de la première trousse Vers des collectivités viables par Vivre en ville, afin de démystifier le concept d'aménagement viable du territoire, de regrouper les exemples les plus inspirants en Europe et en Amérique du Nord et de transmettre l'information au sein du secteur municipal (aménagistes du territoire, urbanistes, élus, etc.);
- Réalisation des premiers projets faisant la promotion de l'investissement responsable et l'approvisionnement responsable qui ont mené à la création de deux organismes phares sur ces questions, soit le Groupe d'investissement responsable et l'Espace de concertation sur les politiques d'approvisionnements responsables.

Ces quelques exemples, pour ne nommer que ceux-ci, nous permettent de témoigner du caractère innovant de la création du FAQDD par le gouvernement du Québec et de l'impact qu'il a pu avoir sur le développement de l'expertise en développement durable au Québec.

Les deux décennies de perspective historique dont jouit le FAQDD permettent d'apprécier à sa juste valeur les progrès obtenus depuis l'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006. Elles sont d'autant plus nécessaires pour apprécier adéquatement des changements de société qui nécessitent une échelle de temps d'une ou deux générations pour se concrétiser. Ainsi, près de 17 ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable et le déploiement de deux stratégies de mise en œuvre, nous pouvons aujourd'hui attester du chemin parcouru à partir de notre expérience des dernières années. Le FAQDD a été mis à contribution dans l'implantation de différentes mesures en développement durable ayant eu un impact structurant sur les clientèles des ministères. En voici quelques exemples que nous détaillerons davantage dans les lignes à venir, en prenant soin de les croiser avec les orientations du présent projet de stratégie :

- Fonds Écoleader – MEIE (Orientations 1 et 3);
- Destination nature! et Ateliers fauniques – MELCCFP (Orientation 2);
- Diagnostic et accompagnement offert aux organisations issues du portefeuille philanthropique d'une société d'État, afin qu'elles intègrent des mesures en écoresponsabilité – Caisse de dépôt et placement du Québec (Orientation 5);
- Destination durable et action concertée – MTO (Orientation 4);
- Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (bonification de 10 % offerte aux projets qui intègrent des critères d'écoresponsabilité) – MTO (Orientations 1 et 5).

Avant de poursuivre avec l'analyse du document de consultation, nous tenons à remercier le gouvernement du Québec de nous accueillir en commission parlementaire pour discuter de cette stratégie importante. Cet exercice démocratique est essentiel et nous sommes heureux d'y prendre part. Il est toutefois important de souligner que ce mémoire ne constitue pas une analyse exhaustive du projet de stratégie, considérant le délai de deux semaines accordé pour préparer la consultation. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de concentrer notre présentation sur les orientations qui croisent des créneaux dans lesquels le FAQDD est davantage actif.

ANALYSE ET CONSTATS

ORIENTATION 1. FAIRE DU QUÉBEC UN PÔLE D'INNOVATION ET D'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

Plusieurs mandats gérés par le FAQDD au cours des dernières années visent à appuyer les entreprises et les organisations québécoises dans l'intégration de projet en écoresponsabilité, démontrant ainsi un croisement d'intérêts évident entre la volonté gouvernementale de stimuler le déploiement d'une économie verte au Québec et celle grandissante des entreprises à y prendre part. En effet, notre expérience en tant que coordonnateur national du Fonds Écoleader nous a placés aux premières loges pour contribuer et observer des changements enthousiasmants au sein de l'économie québécoise. Cette expérience nous permet également de témoigner des retombées de la dernière Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 de laquelle cette initiative phare est issue.

Le Fonds Écoleader est une initiative mise sur pied par le Gouvernement du Québec en 2019 afin d'aider un plus grand nombre d'entreprises québécoises à prendre part à l'économie verte (objectif 1.1). Tel qu'expliqué dans le document de consultation, il a été démontré que même les entreprises qui souhaitaient mener des actions en développement durable n'arrivaient pas à se mettre en mouvement par manque de temps, de ressources et d'expertise. Or, c'est exactement à ces enjeux que le Fonds Écoleader est venu répondre en s'appuyant sur trois grandes stratégies.

La première est une plateforme Web regroupant un blogue qui met en vedette des entreprises ayant intégré des projets d'écoresponsabilité, des fiches techniques présentant des technologies propres et des répertoires d'outils, de programmes de financement et d'experts pour aider les entreprises à trouver toute l'information dont elles ont besoin pour se mettre en action. Sachant que ces répertoires, bien qu'utiles, sont un moyen somme toute passif de rejoindre les entrepreneurs devant naviguer dans des environnements complexes avec des agendas chargés, la deuxième stratégie du Fonds Écoleader mise sur un réseau d'agents déployés dans les 17 régions du Québec et aux Îles-de-la-Madeleine. Ces conseillers ont le mandat d'informer et d'orienter les entreprises vers l'ensemble des ressources (outils et programmes) et des expertises disponibles pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres. Ils agissent en quelque sorte comme des développeurs d'affaires pour l'ensemble des pratiques écoresponsables et des technologies propres, et rejoignent les entrepreneurs par l'entremise de différents moyens (organisation de webinaires, réseautage, référencement par des organisations de développement économique, « cold call », etc).

La troisième stratégie est une enveloppe de financement de 18,5 M\$, laquelle a été écoulee près d'un an avant la date de fin prévue, ce qui témoigne de sa pertinence. Cette enveloppe a permis de soutenir plus de 800 projets touchant plus d'un millier d'entreprises en finançant des études, des plans d'action et de l'accompagnement en matière de pratiques d'affaires écoresponsables, ainsi que des études préalables à l'acquisition et à l'implantation de technologies propres. L'initiative a donné à ces entreprises l'impulsion nécessaire pour se mettre en marche. Ce faisant, elles ont pris part à l'économie verte tout en améliorant significativement leur compétitivité. Le Fonds Écoleader contribue d'ailleurs directement à deux des trois objectifs du Plan pour une économie verte 2030, soit atténuer les changements climatiques et construire l'économie de demain.

Au moment de concevoir le programme, le MEIE avait fixé l'objectif de rejoindre 50 000 entreprises à travers le Québec en les sensibilisant aux opportunités qu'offre l'écoresponsabilité. Cet objectif

a été atteint et même dépassé dès l'automne 2022, soit près de six mois avant la date prévue. Grâce aux actions du réseau d'agents mis en place à travers le Québec et au déploiement d'initiatives nationales, des dizaines de milliers d'entreprises et d'acteurs économiques ont découvert que l'écoresponsabilité et les technologies propres représentent des occasions d'affaires exceptionnelles.

Qui plus est, grâce à son attractivité et à son unicité au sein de l'offre d'aides financières, le Fonds Écoleader a initié un réel mouvement. En effet, les centaines d'entreprises ayant bénéficié de son soutien financier ne savaient souvent pas par où commencer pour améliorer leur bilan environnemental, et peu d'entre elles avaient déjà engagé des actions en ce sens d'après les statistiques compilées.

Degré de sensibilisation des entreprises financées lors du dépôt de leur demande :

- Entreprises s'estimant sensibilisées (mais n'ayant ni plan d'action, ni action en écoresponsabilité mis en place): 57,5 %
- Entreprises préparées (ayant déjà un plan d'action ou des outils pour se mettre en marche, mais n'ayant pas implanté d'action): 18,2 %
- Entreprises déjà en action (ayant déjà implanté au moins une action en écoresponsabilité) : 24,3 %

Toujours au chapitre des statistiques, les données compilées au 31 janvier 2023 nous permettent d'observer que les thématiques d'intervention les plus populaires chez les entreprises, selon les demandes déposées au Fonds Écoleader, sont les suivantes :

- Efficacité énergétique : 21 %
- Gestion des GES : 20 %
- Démarche globale de développement durable : 18 %
- Gestion des matières résiduelles : 15 %
- Approvisionnement écoresponsable : 6 %
- Gestion de l'eau : 6 %
- Autres thématiques : 14 %

Ces données nous indiquent que les entrepreneurs ayant fait appel à nous ont une sensibilité prononcée pour les enjeux énergétiques, les démarches intégrées de développement durable et la gestion des matières résiduelles. Cette situation s'explique notamment par l'importance des enjeux énergétiques et la gestion des matières résiduelles sur la performance économique des entreprises. D'ailleurs, notons que le secteur d'activité étant le plus représenté dans le programme est celui de la fabrication avec 33 % des demandes d'aide financière présentées.

Une contribution importante en matière de lutte aux changements climatiques

Retombées environnementales anticipées des projets terminés jusqu'à maintenant, tel que déclaré par les organisations (356 projets sur 817) :

- **Réduction des matières résiduelles**
99 664 tonnes/an - équivalant aux déchets produits en une année par 132 885 foyers québécois
- **Réduction de la consommation électrique**
20 462 586 kWh/an - équivalant à la consommation annuelle de 772 foyers québécois
- **Réduction de la consommation de combustibles et de carburants fossiles**
8 701 827 m³/an pour les gaz et 146 907 litres /an pour les autres types de combustibles

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**
243 167 tonnes éq. CO₂/an – équivalant à 60 000 voitures de moins sur les routes par année

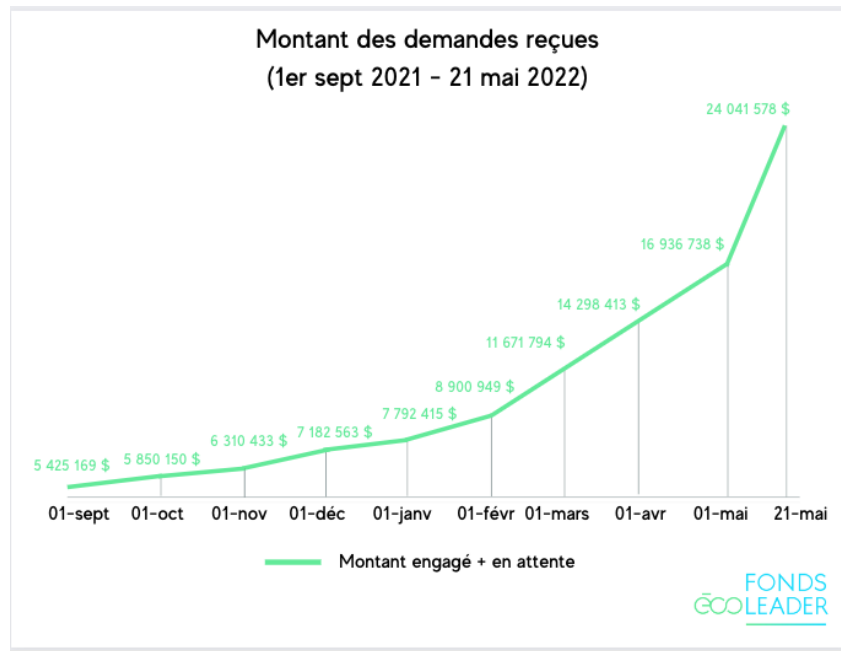
Des bénéfices économiques pour les entreprises, pour l'économie du Québec et pour l'expertise en développement durable

Retombées économiques anticipées des projets terminés jusqu'à maintenant (356 projets sur 817) :

- **Économies générées en réduction de coûts (pour les entreprises) : + 7,5 M\$**
Ces économies proviennent de la baisse des coûts d'énergie, de changements de processus ou d'intrants, de diminution des coûts de traitement des rejets de production ou encore de meilleurs approvisionnements.
- **Revenus supplémentaires (pour les entreprises) : + 23,1 M\$**
Ces nouveaux revenus sont générés par la création de nouvelles opportunités de marché (amélioration d'un produit, nouveaux clients, nouveaux débouchés pour des extrants de production ou autres).
- **Investissements connexes (pour l'économie du Québec) : + 20,3 M\$**
Il s'agit ici de sommes additionnelles investies par les entreprises durant la réalisation de leur projet pour des dépenses connexes en équipements et en honoraires.
- **Investissements futurs (pour l'économie du Québec) : + 629 M\$**
Ce sont les investissements estimés par les entreprises dans les deux années suivant la réalisation de leur projet au Fonds Écoleader.
- **Investissements dans l'écosystème d'expertise au Québec : 28,7 M\$**
Cette somme a été allouée pour l'embauche d'experts par les entreprises, à partir de l'enveloppe du programme et de la contrepartie financière privée injectée par celles-ci.

Un programme en forte demande

Après un décollage intéressant, le rythme de dépôt des demandes au programme avait été ralenti par la pandémie pour reprendre en force en septembre 2021, à la suite de la modulation de certains critères et d'un élan post-COVID orienté vers la relance verte. L'engouement fut tel, que plus de la moitié des demandes adressées depuis le lancement du programme a été reçue en seulement sept mois. D'ailleurs, le programme ne reçoit plus de nouvelles demandes depuis le 21 mai 2022, faute de fonds disponibles.



Aussi, le Fonds Écoleader a stimulé l'émergence et la consolidation de l'expertise en environnement au Québec (objectif 1.2). De nombreux emplois, bien rémunérés, ont été créés au sein des firmes d'experts et les retombées dans ce secteur de l'économie du savoir sont remarquables. Le Québec a besoin des meilleures ressources pour prendre part à la relance verte et le Fonds Écoleader a joué un rôle de premier plan dans le développement et la consolidation de l'expertise. La qualité et la simplicité du programme, jumelées aux efforts du réseau d'agents sur le terrain ont fait le succès du programme, et les retombées observées jusqu'à maintenant, tant sur le plan économique qu'environnemental, sont extrêmement éloquentes.

ORIENTATION 2. AGIR EN FAVEUR DE LA NATURE ET POUR LA SANTÉ

L'Orientation 2, Agir en faveur de la nature et pour la santé, est également une composante essentielle d'une Stratégie gouvernementale de développement durable qui répond aux défis actuels et futurs.

Nous appuyons la volonté gouvernementale de Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes (objectif 2.1.). Bien qu'ils ne soient pas directement liés à des activités portées par le FAQDD, les deux sous-objectifs identifiés à cet effet sont pertinents pour le Québec. En ce qui concerne la bonification du réseau d'aires protégées, il sera primordial de définir des mesures qui visent à favoriser sa représentativité et sa connectivité. De plus, travailler à l'échelle des écosystèmes permettra de générer davantage de résultats en identifiant des mesures qui rendent compte de l'importance du lien entre la faune et ses habitats, notamment au regard de la fragmentation des milieux naturels.

Notons que le Fonds Écoleader joue un rôle important vis-à-vis du sous-objectif 2.2.1, Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables, puisqu'il soutient l'émergence et le déploiement de pratiques d'affaires durables au sein de ces industries.

L'objectif 3, Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens, est également en adéquation avec les activités du FAQDD, et ce, tout particulièrement en son rôle de gestionnaire du programme Destination nature! et de l'initiative Ateliers fauniques, deux actions qui découlent du Plan d'action jeunesse 2021-2024 et qui visent à favoriser le contact avec la nature chez les jeunes :

- En offrant une aide financière au transport pour la réalisation d'activités d'immersion ou de découverte dans un milieu naturel, le programme Destination nature! donne l'occasion aux jeunes de 12 à 29 ans de bénéficier des bienfaits physiques et mentaux du contact avec la nature, mais aussi de développer le goût et les connaissances nécessaires pour participer à sa conservation.
- En proposant des ateliers gratuits animés par la Société des établissements de plein air (Sépaq) aux élèves du deuxième cycle du secondaire, l'initiative Ateliers fauniques permet de développer chez ces derniers une meilleure connaissance de la faune et des habitats, et favorise ainsi leur participation à la conservation de la biodiversité.

Le déficit nature, un concept décrivant les effets nuisibles sur les plan personnel, communautaire et social résultant d'un manque de contact avec la nature, est un enjeu prioritaire pour la santé des citoyens. La littérature regorge d'articles et d'études témoignant de l'urgence d'agir, et le premier programme québécois de prescriptions d'exposition à la nature « Prescri-Nature », appuyé par le Collège des médecins du Québec, abonde en ce sens. Basé sur des données probantes, ce programme vise à établir l'exposition à la nature comme un des piliers de la santé, au même titre que l'alimentation saine, le sommeil et l'exercice physique.

Ainsi, comme la qualité de vie et le bien-être des Québécoises et des Québécois sont fortement liés au territoire qu'ils habitent, il sera important d'identifier et de multiplier des actions concrètes permettant d'offrir à tous un accès équitable à la nature (p. ex. : nature de proximité, tarification, etc.), et ce, en respectant la capacité de support des écosystèmes. De plus, parmi les solutions proposées dans la littérature se trouve l'enseignement extérieur, ce qui constitue une avenue intéressante à déployer pour lutter contre le déficit nature.

ORIENTATION 3. FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

En ce qui concerne l'Orientation 3, Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec, elle ne saurait être plus fondamentale. Les enjeux auxquels le Québec et ses citoyens font face sont l'affaire de tous. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures concrètes permettant à tous les Québécois de bénéficier des ressources nécessaires pour assurer une transition socio-écologique juste (objectif 3.1). À cet effet, le FAQDD s'est assuré d'intégrer des critères permettant aux entreprises autochtones et aux entreprises d'économie sociale d'accéder au financement du Fonds Écoleader. D'ailleurs, 11 % des projets soutenus par le Fonds Écoleader proviennent d'entreprises d'économie sociale. Un suivi du financement de ces entreprises est réalisé, de même que celui de l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité, grâce notamment à l'établissement d'une collaboration avec EVOL.

Toutefois, un constat s'impose quant au soutien accordé aux entreprises d'économie sociale et aux groupes communautaires dans les programmes gouvernementaux. En effet, certains critères constituent de réels freins pour la participation des entreprises d'économie sociale dans la transition, car ils ne sont pas adaptés à leur réalité. De plus, force est d'admettre que le financement en développement durable est encore trop limité pour permettre aux organismes

communautaires de jouer pleinement leur rôle pourtant crucial de mobilisateurs citoyens. Cela nourrit une certaine forme de compétition pour le financement dans le milieu, alors que les enjeux auxquels tentent de répondre ces organismes devraient être abordés de façon structurante, avec un soutien pour le partage d'expérience et le transfert des connaissances acquises.

L'expérience du programme Action-Climat Québec, bien qu'il soit issu du Plan pour une économie verte 2030, est un bon exemple du genre d'initiative qui pourrait découler de la présente stratégie pour assurer la mobilisation citoyenne dans la transition socio-écologique. En effet, ce programme, que le FAQDD a mis sur pied et opéré en collaboration avec le MELCCFP entre 2008 et 2020, permet de soutenir des organismes communautaires et des initiatives issues des collectivités. Il favorise de ce fait une réelle appropriation des enjeux de développement durable par le plus grand nombre et offre des moyens concrets pour mobiliser les communautés en appui aux priorités gouvernementales. Mobilité, santé et alimentation durables, notamment pour les communautés vulnérables, sont autant d'enjeux qui façonnent les projets réalisés dans Action-Climat Québec, toujours dans une optique de lutte aux changements climatiques.

ORIENTATION 4. DÉVELOPPER LES COLLECTIVITÉS DURABLEMENT

L'Orientation 4, Développer les collectivités durablement, est également incontournable dans son intégralité, car il est essentiel d'augmenter la résilience du territoire aux changements climatiques et de donner l'opportunité aux collectivités de jouer un rôle actif dans l'atteinte des objectifs de développement durable du Québec. En ce sens, la mesure Destination durable et action concertée (DDAC), issue du Plan d'action en tourisme responsable et durable du ministère du Tourisme, soutenue par le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) dans le cadre du PEV 2030 et gérée par le FAQDD depuis 2022, est un bon exemple de programme pouvant créer des synergies entre les collectivités et le gouvernement du Québec. Cette mesure, qui vise à appuyer les entreprises, les organisations, les entités municipales et les communautés autochtones dans la réalisation de projets collaboratifs en tourisme durable et responsable, mise sur la concertation des acteurs du milieu et des communautés. Elle a suscité un engouement instantané, et les projets de tourisme durable retenus sont extrêmement prometteurs. En effet, ils bénéficieront de la contribution et de l'appropriation des communautés, tout en mettant en valeur les patrimoines naturel et culturel façonnant le territoire, en créant des milieux de vie sains, en stimulant la mobilité douce de même qu'en favorisant l'adoption de pratiques d'affaires et touristiques durables.

Il est à noter que la majorité des projets soumis à DDAC impliquent une municipalité ou un organisme municipal, ce qui permet de croire que la volonté d'appuyer les municipalités pour une définition durable de leur territoire, telle que définie à l'objectif 4.1, est des plus pertinentes. Qui plus est, la mesure DDAC est en parfaite adéquation avec l'objectif 4.3 visant à bâtir des collectivités dynamiques et innovantes, ce qui témoigne de la faisabilité et du réalisme de cet objectif. La mesure DDAC, qui mise sur le développement durable des collectivités à l'échelle de destinations touristiques, représente donc un bon exemple de la façon de maximiser l'apport de l'industrie touristique à la vitalité sociale et économique des régions, tout en stimulant l'innovation et l'économie verte.

ORIENTATION 5. CRÉER UN ÉTAT EXEMPLAIRE QUI AGIT EN FAVEUR DE L'INNOVATION

L'Orientation 5 témoigne clairement de la volonté gouvernementale d'aller plus loin dans son intégration du développement durable dans toutes ses sphères d'intervention. Nous saluons particulièrement l'intégration du développement durable à la planification stratégique de toutes les organisations publiques assujetties à la Loi sur le développement durable et l'attribution d'un indice de performance en matière de développement durable à ces mêmes organisations. Cette mesure est absolument essentielle pour maintenir l'engagement des organisations impliquées et s'assurer d'une amélioration continue.

Parmi les autres actions ciblées au sein de cette orientation, nous souhaitons souligner l'effet levier important des sous-objectif 5.3 – Investir de façon durable au profit des québécois et 5.4 – Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable. En effet, l'exemplarité de l'État dans ces créneaux permet d'avoir un impact direct au sein de la société en proposant un incitatif aux organisations et aux entreprises qui intègrent des critères d'écoresponsabilités.

Nous commençons à voir apparaître des notions d'écoresponsabilité dans certains programmes gouvernementaux. L'an dernier, le FAQDD a d'ailleurs appuyé le ministère du Tourisme dans l'intégration d'un volet visant à offrir une bonification financière pouvant aller jusqu'à 10 % pour des projets qui intégraient des critères d'écoresponsabilité dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique.

Notons aussi le caractère novateur du sous-objectif 5.5 qui mise sur l'Augmentation de la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux. Dans un monde où l'infonuagique est déjà omniprésente et en voie de prendre davantage d'expansion, la volonté du gouvernement de jouer un rôle d'exemplarité dans ce domaine est une initiative à souligner. Il s'agit d'un enjeu encore méconnu où les bonnes pratiques seront à promouvoir dans les prochaines années.

RECOMMANDATIONS

- 1. S'assurer de prévoir les moyens nécessaires à la réalisation de la Stratégie**
En marge de l'adoption de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, il sera primordial que le gouvernement consacre les budgets et les ressources humaines nécessaires à sa pleine réalisation.
- 2. Assurer la poursuite du Fonds Écoleader à plus long terme**
La mise sur pause et la fin de l'enveloppe du programme de financement du Fonds Écoleader a créé un véritable électrochoc. Afin de ne pas freiner ou fragiliser l'essentielle mobilisation des entreprises, il conviendrait d'offrir davantage de prévisibilité tant aux professionnels du développement durable et des technologies propres qu'aux gens d'affaires et organismes de développement économique. Nous nous trouvons dans une décennie charnière durant laquelle doit s'opérer le virage vers une économie verte. Le contexte de la crise climatique exige cette essentielle transformation et, pour qu'elle soit couronnée de succès, il faut sécuriser le milieu des affaires et lui donner tous les moyens nécessaires pour y arriver. Dans ce contexte, pérenniser le Fonds Écoleader est un incontournable.
- 3. Miser sur le contact avec la nature**
Comme la santé des Québécoises et des Québécois est intrinsèquement liée à la nature, il nous apparaît essentiel d'identifier et de multiplier des actions concrètes permettant de lutter contre le déficit nature et d'offrir à tous un accès équitable à la nature. Cela permettra non seulement de maximiser les bienfaits de cette dernière pour les citoyens, mais aussi de cultiver leur sensibilité aux écosystèmes et leur volonté de les conserver.
- 4. S'assurer de prioriser la réalisation d'une feuille de route en matière d'économie circulaire**
La proposition énoncée à l'Orientation 1 d'établir une feuille de route pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire devrait faire partie des priorités du gouvernement. En effet, cette démarche est attendue par les intervenants en cette matière, lesquels réclament une stratégie globale portée à l'échelle gouvernementale. En effet, si les entreprises répondent bien, l'approche individuelle présente ces limites. Une feuille de route permettrait de définir une stratégie plus porteuse qui obtiendrait de meilleurs résultats.
- 5. Prioriser le chantier visant l'exemplarité des marchés publics comme levier de croissance pour l'achat responsable**
Considérant le pouvoir d'achat du secteur public, cette mesure présente un potentiel d'impact significatif. En plus de démontrer l'exemplarité de l'État, il vient stimuler la courbe d'intégration des pratiques écoresponsables chez les entreprises québécoises.

CONCLUSIONS

Le virage environnemental est le défi le plus colossal que le Québec ait à relever. L'urgence climatique, les attentes de la société civile, le contexte énergétique et les exigences des marchés mondiaux commandent des actions réfléchies, cohérentes et efficaces en cette matière. Mais si le chemin à accomplir est vertigineux, soulignons que le gouvernement du Québec a réussi à mettre en place des mesures qui ont eu de l'impact. En effet, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a porté ses fruits, et la Stratégie 2023-2028 laisse entrevoir l'ambition d'aller encore plus loin. Le FAQDD a joué un rôle clé pour aider les ministères et autres organismes gouvernementaux à concrétiser leurs actions en développement durable au cours des dernières années. À partir de son expertise et de ses réseaux, il se positionne comme un allié incontournable pour la mise en œuvre des orientations de la prochaine stratégie. Enfin, assurons-nous collectivement de nous donner tous les moyens pour réaliser la Stratégie 2023-2028.

BIBLIOGRAPHIE

Barragan-Jason, G et al. 2023. Psychological and physical connections with nature improve both human well-being and nature conservation: A systematic review of meta-analyses. Dans *Biological Conservation*, Volume 277, Janvier 2023.
<https://reader.elsevier.com/reader/sd/pii/S0006320722003950?token=DE94B813C4A0DCC8874901F1FDE6A284E421CB6A449A7C04CEAD93E1887877FC85685C12F222E854C6FAB139D567E214&originRegion=us-east-1&originCreation=20230131192918> , consulté le 26 janvier 2023.

Louv, R. 2005. *Last Child in the Woods: Saving our Children from Nature-Deficit Disorder*. Chapel Hill, NC : Algonquin Books. 385 p.